Extrait de procès-verbal
Séance du conseil intercommunal des SITSE
Mercredi 18 novembre 2026 à Founex

Administration et BUT PRINCIPAL (épuration) :

Appel des communes : **Présentes :** 11 communes

Décision du Conseil intercommunal des SITSE prise en date du 18 novembre 2026 :

Le préavis n° 287/2026, relatif aux indemnités et vacations

Ce préavis est adopté
à l'unanimité
(.....oui/.....non/.....abstention(s)
à la majorité

Le préavis n° 288/2026, relatif au budget 2027

Ce préavis est adopté
à l'unanimité
(.....oui/.....non/.....abstention(s)
à la majorité

Conformément à l'article 166 et suivants LEDP :

- *La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signature, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.*

Au nom du Conseil intercommunal des SITSE

Le Président : Denis Lehoux

la secrétaire : Maud Genito

CONSEIL SITSE INTERCOMMUNAL

Founex, le 18 novembre 2026/mg.